

Réunion publique du 20 juin 2015 à 09h00, salle de l'Eden

Thème abordé : Nuisances rue de l'Eglise et place de la Cabreyrade

Etaient présents :

DERANQUE Roger, Maire ;

ARAMAND Françoise, REUS Anne-Cécile, VALENTIN Régis, Adjointes au maire ;

AUDIBERT Régis, CANONNE Claude, GARDON Alain, GUEYDON Alain, MIRAN Audrey, MORRA Roger, TENDEIRO Jean, Conseillers municipaux ;

DUBOIS Frédéric, Garde champêtre ;

DAVO Christopher, Agent de Surveillance de la Voie Publique ;

Les riverains :

MM. ARAMAND Louis, BARET Joël, BLACHERE Olivier, BOYER Jocelyne, CARBONELL Alban, CONSTANTY, CORNETTE Nathalie, DI MEO Bernard, DI MEO Laure, GALTIER Monique, GUEROUT François, JEAN André, JEAN Laëtitia, KHELLAF Dine, LACOSTE Andrée, LE CARDINAL Eric, PASSARO Daniel, PINABEL Laurence, RISBOURG Marius, THOMAS Beya.

Se sont excusés de ne pouvoir être présents et ont adressé un courrier :

MM. DECOURCY Robin, GRANJON Claude-Alain, TRANQUILLI Fabrizio.

Cette réunion avait pour but de faire un point sur les différentes nuisances qui affectent de façon récurrente les conditions de vie dans la rue de l'Eglise et sur la place de la Cabreyrade.

Les riverains et commerçants avaient été conviés à participer aux débats.

Le Maire a rappelé, en introduction à la discussion, quelle était la situation de ce quartier avant la décision d'y entreprendre les travaux de réhabilitation : place et rue encombrées de véhicules à longueur d'année, difficultés chroniques de circulation, trottoirs et chaussée dans un état lamentable, activités quasi inexistantes, etc. ...

Après concertation avec les riverains, il a donc été décidé d'aménager la rue et la place en un espace sans véhicule, privilégiant le cheminement piétonnier par notamment la création de trottoirs plus larges.

Ce changement a non seulement induit la mise en valeur des commerces existants mais a aussi la création de nouveaux commerces.

Le renouveau de la rue et l'espace ainsi libéré sur la place par la disparition des véhicules a également favorisé le déroulement de nombreuses manifestations associatives de plus en plus fréquentes.

Dernièrement, il a été constaté une dégradation de la situation due au squat de la place par des bandes de jeunes gens turbulents, s'adonnant à la boisson et/ou à d'autres addictions, le tout dans un va et vient continu de cyclomoteurs débridés et bruyants souvent aggravé par la diffusion intempestive de musiques aux décibels conséquents, jusqu'à des heures tardives. De même pour d'interminables "parties de football" en après-midi et soirée, voire nocturnes !

Il est rapporté également par certains riverains, les différentes injures proférées à leur rencontre par ces jeunes lors des diverses tentatives de rappel au calme.

Autre point abordé : l'urbanisme et la réglementation sur zone, notamment au niveau des changements de destination constatés dans certains immeubles. Il s'agit de la transformation de remises en logement, de garages en studios ou en boutiques, de l'utilisation de l'espace public.

La question est posée de savoir si toutes ces réalisations ont été faites dans les règles d'urbanisme en vigueur sur la commune, ce à quoi le maire répond que oui, dans la mesure où les autorisations nécessaires, conformément au règlement, ont bien été délivrées par ses soins et que les propriétaires ont bien fait état auprès des services fiscaux desdits changements de destination.

La discussion s'oriente ensuite vers divers constats :

Le stationnement sauvage devient monnaie courante, les lauriers en pots sont déplacés, la borne automatique sabotée maintes fois.

Le stationnement des voitures moteur en marche avec musique à bord est courant lors de l'attente de la pizza commandée à la boutique sur la place.

Les jeux de ballon, la musique forte et les rodéos cyclomoteurs jusqu'à des heures avancées de la nuit ont mis les nerfs à vifs de certains résidents.

Suite à cette situation, il est logique que ces personnes, excédées, s'adressent à la municipalité ou, en signe de protestation, en viennent à adopter un comportement plus radical ...

Le dialogue étant impossible avec les adolescents, la situation doit être prise au sérieux avant que ne se produise un malheureux accident comme nous en voyons souvent dans les faits divers.

Paradoxalement, la première question posée lors de cette réunion a été : " Mais qui sont les gens qui se plaignent ? ". Car, contrairement à ce que l'on aurait pu penser, des personnes dans la salle ont dit ne pas être gênées par le bruit (elles n'entendent rien), alors que leurs habitations sont directement sur rue et place, ou peut être habitent-elles ailleurs.

Certains proposent d'instaurer un dialogue constructif avec les jeunes avant d'envisager diverses mesures de répression.

Une autre personne demande : " Mais qui sont ces jeunes ? Sont-ils tous de Cucuron ? "

Ce à quoi il est répondu que là n'est pas la question et que les jeunes étant les clients de certains commerçants, eux-mêmes locataires de propriétaires riverains, on peut s'attendre à ce que ces derniers minimisent les faits !

Un autre problème mis en évidence trouve son origine dans la multiplication des animations associatives pouvant aller " du meilleur au pire ".

La municipalité fait remarquer qu'un effort a été demandé aux associations afin de faire en sorte d'éviter toute dérive et de ne pas multiplier à outrance ces animations qui d'évidence engendrent un phénomène de "ras le bol" dans le quartier.

Il est précisé que le marché des producteurs a été déplacé cette année et que le vide-grenier est prioritairement réservé aux Cucuronais. A noter que celui-ci étant organisé par l'Office de Tourisme, il ne constitue pas un produit financier pour la commune.

En conclusion, s'il semble évident que chacun défende ses intérêts, tout le monde s'accorde à penser qu'il est temps de remettre tout à plat et d'envisager des solutions aux divers problèmes constatés :

- Un arrêté est actuellement en vigueur interdisant les jeux de ballons intra muros. Un autre pourra être envisagé pour les skates, trottinettes et autres engins pouvant occasionner des accidents.
- Il a été déjà demandé à la Gendarmerie d'effectuer des patrouilles dans le village à différents horaires. Une demande complémentaire sera faite en vue de procéder à la vérification de la cylindrée des cyclomoteurs et de leurs échappements.
- Un comité de quartier comprenant des riverains et des élus sera constitué qui sera chargé d'élaborer un "code de déontologie" conciliant les intérêts des riverains et commerçants et fixant les modalités et la fréquence des diverses manifestations publiques.

Se portent volontaires pour siéger dans ce comité :

MM. BLACHERE, CARBONELL, CONSTANTY, DI MEO, GUEROUT, LE CARDINAL, PASSARO, PINABEL.

Fin de la réunion à 11h00.

Note complémentaire

Extrait du compte rendu de la réunion du Conseil municipal du jeudi 25 juin 2015

" Sur invitation du Maire, les riverains de la Rue de l'Eglise et de la Place de la Cabreyrade ont été réunis le samedi 20 juin à l'Eden afin d'évoquer les problèmes liés à des nuisances diverses constatées depuis quelques temps et sur lesquelles son attention avait été attirée.

Suite aux constats dressés lors de cette réunion, il a été décidé la création d'un Comité de quartier associant riverains, commerçants et élus.

Le Maire sollicite les élus pour participer aux travaux du comité.

Sont volontaires : Martine BRESSIER, Marie-Christine DELOGU HAMELIN, Audrey MIRAN, Roger MORRA et Anne-Cécile REUS. "